

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline,

M. BONNICHON Philippe, Ms JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria,

Ms BARRAULT Pierre, MOLET Hervé, Mmes POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte.

Etait excusée : Mme PHILIPPOT Jocelyne,

Absents non excusés : M. BERTHELOT David, Mme FERNANDES DIAS Sophie,

Secrétaire de séance : M. BARRAULT Pierre

Date de convocation : Le 31 mai 2018

Le compte rendu de la réunion du 23 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Mme PHILIPPOT Jocelyne a donné pouvoir à M. PÉROT Yannick pour la représenter et émettre tout vote

ORDRE DU JOUR :

- Tarif de la location du cabinet médical
- Acquisition du parking de « la Caravane »
- Tarifs de la garderie
- Devis « Eclairage public, les Muriers »
- Mission de maîtrise d'œuvre - Réhabilitation de l'immeuble 53 rue nationale
- Dispositif TIPI - Paiement par internet
- Location de l'atelier « Route de Descartes »
- Réactualisation de prêts
- Questions diverses

Délibération 01/06/2018 - Location du cabinet médical

Les conseillers municipaux sont informés de l'état d'avancement des travaux d'aménagement du cabinet médical ; Monsieur le Maire précise que l'ouverture est prévue au 1^{er} septembre 2018 ; le tarif de location doit être mis en place.

A ce titre, il propose de prendre en compte pour le calcul du loyer (par médecin) :

Loyer de l'immeuble	315.00 €
Charges (téléphone, internet, chauffage, électricité, eau-assainissement, ordures ménagères)	215.00 €
TOTAL	530.00 €

Le maire demande au conseil municipal, de se prononcer sur le montant du loyer et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- décide de louer, aux deux futurs médecins, l'immeuble 51 rue nationale, pour un montant de 530.00 euros chacun, et ce à compter du 1^{er} septembre 2018, avec augmentation du loyer, selon les valeurs de l'INSEE,
- Dit qu'en cas éventuel de départ d'un médecin, le médecin restant devra s'acquitter des charges imputées au loyer,
- Cette location sera faite dans le cadre d'un bail établi devant notaire,
- Autorise le maire à signer le bail à venir et tous documents se rapportant à ce dossier.

Présents	10
Pour	11 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Dossier n° 01/06/2018 - Acquisition du parking « La Caravane »

Le conseil municipal, accepte la proposition de vente du propriétaire, soit 10 000 € TTC

Arrivée de Mme Emmanuelle POISSON à 19h10

Délibération n° 02/06/2018 - Tarifs et règlement de la garderie scolaire

Cette délibération retire et remplace la délibération prise le 23/04/2018

Il est nécessaire de revoir les tarifs de la garderie scolaire, pour un tarif plus juste, notamment pour les parents travaillant en équipe avec alternance matin et soir ; le tarif est calculé suivant les plages horaires d'ouverture de la garderie le matin et le soir, avec mise en place d'un forfait hebdomadaire ;

à ce titre, Monsieur PÉROT présente les propositions de la commission scolaire, à savoir :

• Tarifs garderie	Domicilié sur la commune	Domicilié hors commune
Forfait hebdomadaire matin	5.55 €	6.20 €
Forfait hebdomadaire soir	6.70 €	7.00 €
Forfait hebdomadaire matin et soir	10.55 €	12.00 €
Inscription occasionnelle	3.00 €	3.00 €
Inscription exceptionnelle	3.00 €	3.00 €

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité

Présents	11
Pour	12 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 03/06/2018 - Demande de fonds de concours auprès du SIEIL - Travaux d'éclairage public Allées des Muriers et des Bouleaux - Impasse des Muriers

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal s'est engagé dans une opération d'effacement de réseaux (télécommunications et distribution publique d'énergie électrique) pour « l'Allée des Muriers, Allée des Bouleaux et Impasse des Muriers » ; pour l'éclairage public, sur la partie fourniture pose et raccordement des candélabres, il présente un devis d'un montant de 27 550.00 euros TTC et propose de solliciter un fonds de concours auprès du SIEIL pour financer cette dépense.

La proposition est acceptée par le conseil municipal

Présents	11
Pour	12 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Dossier n° 02/06/2018 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'immeuble 53 rue nationale

Monsieur le maire présente la proposition de l'Architecte J-C Garnier, portant seulement sur une estimation de travaux ;

Ce dossier sera remis à l'ordre du jour ; Mme ARQUEZ demande qu'une consultation soit faite.

Dossier n° 03/06/2018 - Dispositif TIPI

Après débat, le dispositif TIPI (paiement par carte bancaire par internet) n'est pas retenu, ce paiement génère des frais à la charge de la commune.

Délibération n° 04/06/2018 - Location de l'atelier 10 route de Descartes

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur MONCELON Christian, bénéficiait d'un bail commercial pour l'immeuble sis 10 route de Descartes, pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2022, qu'il sous-louait à la Société NET PLUS.

La société NET PLUS a déménagé et libéré les lieux le 31 mai 2018.

Le Groupe SAUR, à la recherche d'un local s'engage à louer le local communal susdit, à compter du 1^{er} juin 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte que la Société NET PLUS n'effectue pas le préavis prévu initialement selon les termes du bail commercial du 16 mai 2013
- Accepte de louer à compter du 1^{er} juin 2018 et pour la période restant à courir, soit jusqu'au 30 avril 2022, l'immeuble sis 10 route de Descartes, au Groupe SAUR,
- Dit que le montant du loyer reste inchangé, soit 699 euros payables mensuellement,
- Le loyer sera indexé sur l'indice national du coût de la construction, publié par l'INSEE, par période triennale,
- Autorise le maire à signer le bail commercial à venir et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Présents	11
Pour	12 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 05/06/2018 - Reprise d'un prêt de la Banque Populaire par le Crédit Agricole

Accepte la reprise par le Crédit Agricole, d'un prêt contracté auprès de la Banque Populaire, sous le n° 8025351 d'un montant initial de 500 000 € souscrit en 2006. Les caractéristiques du nouveau prêt seront les suivantes :

- Montant : 276 936 euros
- Taux : 1.20 %

- Frais de dossier : 400 euros
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Echéances constantes
- Durée 111 mois

Délibération n° 06/06/2018 - Avenants au marché « Aménagement d'un cabinet médical »

Les projets d'avenants suivants sont acceptés :

➤ Pour le lot n° 10 - Peinture - Revêtements muraux

A l'ouverture des plis, le 23 octobre 2017, une variante « menuiseries bois » pour le lot n°4 avait été demandée mais la peinture n'avait pas été prise en compte dans le lot n° 10,

➤ Pour le lot n° 8 - Plomberie Sanitaire

Remplacement d'un WC surélevé par un WC suspendu, remplacement d'un évier par une vasque, installation d'un robinet de puisage extérieur,

➤ Pour le lot n° 7 - Electricité

Installation d'une baie de brassage pour l'équipement informatique, installation de prises électriques et informatiques supplémentaires ;

LOT	N°	Montant marché initial HT	Avenant n° 1 HT (+)	Avenant n° 1 HT (-)	Nouveau montant du marché HT
Peinture	10	4 609.56 €	959.90 €		5 569.46 €
Plomberie	8	4 559.00 €	2 935.00 €	- 2 170.00 €	5 324.00 €
Electricité	7	6 925.69 €	2 298.39 €		9 224.08 €

Présents	11
Pour	12 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 07/06/2018 - Vente de ferrailles

Un lot de ferrailles va être vendu pour un montant de 62.40 € à « PASCAULT SA » à Descartes

Présents	11
Pour	12 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 08/06/2018 - Rétrocession de parcelles par le SIVOM à la commune de La Celle St Avant

Dans le cadre de la cession d'activités du SIVOM à compter du 1^{er} janvier 2019, Monsieur le Maire précise que des parcelles appartenant au SIVOM, issues d'aménagements antérieurs, sont situées sur la commune de LA CELLE SAINT AVANT. Les membres du Comité Syndical du SIVOM, par délibération du 17 mai 2018, ont décidé de rétrocéder à titre gratuit à la Commune de LA CELLE SAINT AVANT, les parcelles suivantes :

Section C n° 1029-1054-1055-1394-1400 1401-1411-1454-1455-1456.
Le conseil municipal accepte cette rétrocession à titre gratuit.

Présents	11
Pour	12 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 09/06/2018 - Création d'un emploi saisonnier

Mireille PERRAULT va être recrutée, sous contrat saisonnier, pour une période allant **du 30 juillet 2018 au 31 août 2018**, pour des fonctions d'agent d'entretien à l'école à *temps incomplet 25 heures/semaine*.

Présents	11
Pour	12 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Dossier n° 03/06/2018 - Vitesse limitée à 50 km/h au Corps de Garde

Le Maire propose de limiter à 50 km/h la vitesse depuis le panneau entrée d'agglomération, sur 200 mètres environ (après le marquage au sol de l'arrêt-bus).

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Dossier n° 04/06/2018 - AXA

AXA propose une offre promotionnelle santé aux administrés de LA CELLE SAINT AVANT, à ce titre AXA propose une réunion d'informations publique que le conseil municipal accepte à la majorité (contre : Mme ARQUEZ).

